

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 28 Mars 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 22 Mars 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

Excusés : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina (pouvoir à Lemoine F.), CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), GATEAU Mireille (pouvoir à Roy B.), GIRARD Pascal (pouvoir à Barbier D.), GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale (pouvoir à Vincent M.),

Secrétaire de séance : COLAS David **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Votants :** 38

Affaires financières : Adoption du Budget Primitif – Locations 2023

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 706 263 € en fonctionnement et à 583 020 € en investissement.

- **En section de fonctionnement**

Les recettes comprennent le report pour 68 832 €, les loyers et redevances pour 242 716 €, la reprise en section de fonctionnement de subventions d'investissement amortissables pour 60 857 € ainsi qu'une subvention d'équilibre du budget principal pour 329 858 €.

Les dépenses comprennent les charges à caractère général (entretien de bâtiments, contrats de prestations de services, impôts et redevance à VNF) pour 117 200 €, la participation à l'éclairage public au Port de la Copine pour 4 000 €, le remboursement des intérêts des emprunts pour 2 044 € dont régularisation des rattachements des ICNE des anciens budget Ports et Bâtiment Industriel et la dotation aux amortissements de 427 708 €.

- **En section d'investissement :**

Les recettes correspondent aux amortissements pour 427 7083 € et au virement de la section de fonctionnement pour 155 311 €.

Les dépenses comprennent les restes à réaliser de 2 100 € correspondant aux travaux d'éclairage public à la Halte de Fleury ainsi que le déficit d'investissement reporté de 133 439 €.

Le chapitre 23 d'un montant de 55 750 € sont relatifs aux travaux complémentaires et à l'aménagement de cabanes à la Halte de Fleury, à la robotisation du portail du Centre Technique Fluvial, à la remise en état des bassins du port de La Jonction.

Les autres lignes correspondent à l'amortissement des subventions 60 857 € et au remboursement du capital des emprunts pour 330 873 € (dont les annuités pour l'ensemble du site de la Jonction).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ce budget primitif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 30 Mars 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 30/03/2023
Et de la publication le 30/03/2023

La Présidente

La Présidente,

R. ROY